



Lafarge en Syrie : la justice annule les poursuites pour « complicité de crimes contre l'humanité »

La cour d'appel de Paris a annulé jeudi la mise en examen pour « *complicité de crimes contre l'humanité* » de Lafarge, accusé d'avoir financé des groupes terroristes en Syrie, pour maintenir l'activité d'une de ses usines, a-t-on appris auprès des avocats et de source judiciaire.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel a en revanche maintenu les mises en examen du cimentier pour « *financement du terrorisme* », « *violation d'un embargo* » et « *mise en danger de la vie* » d'anciens salariés de son usine de Jalabiya.

« *La chambre de l'instruction a fait le même constat que nous, à savoir qu'il n'existe pas d'éléments justifiant la mise en examen de Lafarge SA pour ce crime* », se sont félicités les avocats du groupe cimentier, **Christophe Ingrain et Rémi Lorrain**.

« *La cour reconnaît que Lafarge n'a jamais participé ni de près ni de loin à un crime contre l'humanité* » et « *corrigé une décision totalement infondée* » des juges d'instruction des pôles financier et antiterroriste du tribunal de Paris, ont-ils ajouté.

La mise en examen pour « *complicité de crimes contre l'humanité* » du groupe français, qui a fusionné en 2015 avec le suisse Holcim, avait suscité de vives réactions dans le monde économique. Selon l'ONG Sherpa, il s'agissait d'une première mondiale pour une entreprise.

Interrogée par l'AFP, M^e **Marie Dosé**, l'avocate de Sherpa, qui avait porté plainte en 2017 contre le cimentier français, a rappelé que l'entreprise restait mise en examen pour financement du terrorisme, « *ce qui reste* » là aussi « *une première dans le monde judiciaire* ».

L'ONG avec d'autres associations se sont vues écartées du dossier par la même cour d'appel de Paris, qui a annulé fin octobre leurs constitutions de partie civile.

« *C'est une défiance judiciaire assumée envers les ONG et la société civile, or sans elles ce dossier n'existerait pas* », a estimé M^e Dosé.

Outre Lafarge, trois dirigeants du groupe contestaient leur mise en examen: l'ancien PDG **Bruno Lafont**, l'ex-directeur Sûreté de l'entreprise **Jean-Claude Veillard** et l'un des ex-directeurs de la filiale syrienne, **Frédéric Jolibois**.

Selon les avocats, la Cour d'appel a réduit les charges pesant sur Jean-Claude Veillard, mais maintenu les autres poursuites.

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte en 2017 après des plaintes de plusieurs associations et du ministère de l'Économie, huit cadres de Lafarge au total ont été mis en examen, pour «*financement d'une entreprise terroriste*» et/ou «*mise en danger*». ■